

certifié exécutoire  
transmis à la Préfecture  
le  
publié, affiché le

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON

Département de l'Indre

-----  
Commune d'Ardentes  
-----

**Décision n° 2023-1 du 5 janvier 2023**

-----  
Portant sur l'étude pré-opérationnelle  
d'aménagement de la rue de la Gare et de ses  
abords : mobilités et requalification des espaces  
publics

**Le Maire d'Ardentes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 32-2022 du 12 mai 2022 relative au projet de lancer une étude pré opérationnelle d'aménagement de la rue de la Gare et de ses abords ;

Considérant les offres transmises dans le cadre de la consultation afférente à l'étude, l'analyse des offres et l'avis du comité marchés de la commune ;

**Décide**

**Article 1 :** de retenir l'offre présentée par l'agence L'Anton et Associés, mandataire, et les membres du groupement constitué à cette occasion qui comprend :

- Tranche ferme :
  - Solution de base 56 100.00€ HT
  - Chiffrage PSE 5 775.00€ HT
- Tranche optionnelle n°1
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux 18 900.00€ HT

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens ;

Accusé de réception en préfecture  
036-213600059-20230105-2023-1-DECISION-AR  
Date de télétransmission : 05/01/2023  
Date de réception préfecture : 05/01/2023

**Article 3 :** de prévoir les sommes correspondantes au budget ;


**Article 4 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre le 5 janvier 2023

Fait à Ardentes, le 5 janvier 2023

Le Maire

  
Gilles CARANTON

